

ORGANISATION SPORTIVE COUPE DE L'ANJOU 2017



Tirage au sort du 19 septembre 2016

DATE DE COMPÉTITION : Masculins et Féminins → Semaine du lundi 10 octobre au dimanche 16 octobre 2016

ORGANISATION DE MATCH :

- **Le contact entre les 2 clubs se fait conjointement. Le club recevant n'est pas responsable, plus que l'autre, de la prise de contact.** Le contact doit être fait dès réception du planning des matchs et les clubs ont une semaine pour définir la date et l'heure du match, **puis effectuer les modifications au calendrier sur le site de la FFVB.** En cas de problème, contactez rapidement le comité.
- Le match se déroule le vendredi soir, le week-end ou en semaine du moment que les 2 équipes sont d'accord et que la modification au calendrier est effective sur le site de la FFVB. Le match doit se dérouler lors de la semaine imposée par le comité. En cas d'accord des 2 clubs, le match peut se déroulant avant mais **jamais après la date limite.**
- **En cas d'indisponibilité de salle du club recevant,** l'inversion du match est possible et les clubs ont une semaine pour s'entendre **puis effectuer les modifications au calendrier sur le site de la FFVB.** La rencontre doit se dérouler avant la date butoir décidée par le Comité Départemental.
Si les clubs n'arrivent pas à se mettre d'accord, le match devra se dérouler le jour et à l'horaire prévus par le comité, lors du tirage au sort.
En fonction des éléments en possession du comité (copie des échanges de mails entre les clubs, jour et horaires habituels des matchs des équipes concernées,...), le jour et l'horaire imposés pourra être modifié.
Si le match ne peut avoir lieu, les 2 équipes sont déclarées forfaits et sont éliminées de la compétition.
Dans le cas où une équipe n'aurait pas, manifestement, tout fait pour que le match ait lieu, cette dernière sera déclarée perdante par forfait. Son adversaire sera déclarée gagnante par forfait.
- **Les résultats doivent être saisis sur le site de la FFVB sous 48 h,** afin de relancer la suite de la compétition, **et la feuille de match doit parvenir au comité sous 1 semaine** (application du règlement financier en cas de non-respect).
- Pour tout complément d'information, veuillez-vous reporter au dossier et règlement disponible sur le site Internet du comité ou contactez directement le comité ou Geoffrey Brassart, responsable de la Coupe de l'Anjou au 06.83.47.51.22
- Le montant de l'indemnité d'arbitrage, arbitre fourni par le club recevant, est de 10 euros par équipe.

COUPE FEMININE		
Le match se déroule chez le premier club cité		
Code match	1 ^{er} Tour	
	Semaine du lundi 10 octobre au dimanche 16 octobre 2016	
COF001	VOLLEY-BALL CENTRE MAUGES 2 (DEP)	VC AUTHION (DS DEP)
COF002	AS.SP.DE ST-SYLVAIN D'ANJOU (DEP)	ENTENTE NORD OUEST ANJOU V.B. (DEP)
COF003	SCO D'ANGERS VB 4 (DS DEP)	ASPTT (DS DEP)
COF004	ATHLETIQUE CLUB LONGUEEN (DEP)	SCO D'ANGERS VB 3 (DEP)
COF005	ECOULANT (DS DEP)	LA CHRISTINA VOLLEY-BALL (DEP)
COF006	AS ST PIERRE ANDREZE (DEP)	VOLLEY BALL NUAILLE (DEP)
COF007	AS SAINT BARTHELEMY D'ANJOU VB 2 (DEP)	EXEMPT

TETES DE SERIE FEMININES 2017 (jusqu'aux demi-finales) :

- TS1 Féminine : SCO D'ANGERS VB 1 (N3)
- TS2 Féminine : SCO D'ANGERS VB 2 (PNF)
- TS3 Féminine : AS SAINT BARTHELEMY D'ANJOU VB 1 (PNF)
- TS4 Féminine : VOLLEY-BALL CENTRE MAUGES 1 (REG)

EXEMPTS FEMININS AU TIRAGE DU 1^{er} TOUR :

- TS1: SCO D'ANGERS VB 1 (N3)
- TS2: SCO D'ANGERS VB 2 (PN)
- TS3: AS SAINT BARTHELEMY D'ANJOU VB 1 (PN)
- TS4: VOLLEY-BALL CENTRE MAUGES 1 (REG)
- 5 : VOLLEY-BALL CLUB VIHIERSOIS (REG)
- 6 : LECLERC CHOLET VOLLEY (REG)

QUALIFICATIONS FEMININES :

Les vainqueurs accéderont au second tour de la Coupe de l'Anjou. Les équipes vaincues ayant participé sont positionnées d'office en Challenge de l'Anjou ou repêchées selon les besoins pour le second tour.

COUPE MASCULINE	
Le match se déroule chez le premier club cité	
Code match	1 ^{er} Tour
	Semaine du lundi 10 octobre au dimanche 16 octobre 2016
COM001	LECLERC CHOLET VOLLEY 2 (DEP) ENTENTE NORD OUEST ANJOU V.B. (DEP)
COM002	ASPTT (DS DEP) ASLMVB (DS DEP)
COM003	VOLLEY-BALL CENTRE MAUGES 1 (DEP) VOLLEY-BALL CENTRE MAUGES 2 (DEP)
COM004	SCO D'ANGERS VB 5 (DEP) AS.SP.DE ST-SYLVAIN D'ANJOU 2 (DEP)
COM005	ATHLETIQUE CLUB LONGUEEN (DEP) VC AUTHION (DS DEP)
COM006	SCO D'ANGERS VB 7 (DS DEP) SCO D'ANGERS VB 6 (DSM REG)
COM007	ENTENTE SPORTIVE ST-LEGEOISE 2 (DEP) SCO D'ANGERS VB 4 (DEP)
COM008	USAC (DSM REG) ECOUFLANT (DS DEP)
COM009	MURS ERIGNE (DS DEP) EXEMPT

TETES DE SERIE MASCULINES 2017 (jusqu'aux demi-finales) :

- TS1 Masculine : SCO D'ANGERS VB 1 (N2)
- TS2 Masculine : LECLERC CHOLET VOLLEY 1 (N3)
- TS3 Masculine : SCO D'ANGERS VB 2 (N3)
- TS4 Masculine : AS SAINT BARTHELEMY D'ANJOU VB 1 (PN)

EXEMPTS MASCULINS AU TIRAGE DU 1^{er} TOUR :

- TS1: SCO D'ANGERS VB 1 (N2)
- TS2: LECLERC CHOLET VOLLEY 1 (N3)
- TS3: SCO D'ANGERS VB 2 (N3)
- TS4: AS SAINT BARTHELEMY D'ANJOU VB 1 (PN)
- 5 : SCO D'ANGERS VB 3 (PN)
- 6 : ENTENTE SPORTIVE ST-LEGEOISE 1 (REG)
- 7 : SAINT-MACAIRE VOLLEY-BALL (REG)
- 8 : AS SAINT BARTHELEMY D'ANJOU VB 2 (REG)
- 9 : AS.SP.DE ST-SYLVAIN D'ANJOU 1 (REG)

QUALIFICATIONS MASCULINES:

Les vainqueurs accéderont au second tour de la Coupe de l'Anjou. Les équipes vaincues ayant participé sont positionnées d'office en Challenge de l'Anjou ou repêchées selon les besoins pour le second tour.

COORDONNÉES COMPLÉMENTAIRES :

FILLES :

ASPTT (DS DEP) : Gabrielle COTTEZ : 06.20.45.65.30 - illitine@yahoo.fr

ECOUFLANT (DS DEP) : Christelle GRELET 06.87.30.17.57 christelle.grelet@wanadoo.fr

SCO D'ANGERS VB 4 (DS DEP) : Bruno GANASCIA : 06.72.03.30.55 - br2ganascia@outlook.fr

VC AUTHION (DS DEP) : Bénédicte BIDAULT : 06.88.74.81.50 – benebidault59@orange.fr

GARCONS :

USAC: Olivier ESNAULT : 06.32.00.60.90 - esnaulto@wanadoo.fr

ASLMVB1 : Benjamin POISSON 06.48.75.94.79 bnjmpssn@gmail.com

ASPTT (DS DEP) : Arnaud COTTEZ : 06.20.45.65.28 - supernono77@gmail.com

ECOUFLANT (DS DEP) : Frédéric HUET 06.48.67.16.41 - frederichuet44@free.fr

MURS ERIGNE (DS DEP) : Thierry RENAULT 06.07.69.14.34 - renault_thierry@yahoo.fr

SCO D'ANGERS VB 6 (DSM REG) : Mario MESQUITA : 07.71.43.54.50 –
mariomesquita@hotmail.fr

SCO D'ANGERS VB 7 (DS DEP) : Bruno GANASCIA : 06.72.03.30.55 - br2ganascia@outlook.fr

VC AUTHION (DS DEP) : Florent DEBACKER : 06.13.73.79.04 – florentdebacker@hotmail.fr

COUPE DEL'ANJOU